

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages 600 F ● 32 à 44 pages 1000 F ● 48 à 60 pages 1500 F ● Plus de 60 pages 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● TOGO..... 20 000 F ● AFRIQUE..... 28 000 F ● HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 10 000 F ● Avis d'immatriculation 10 000 F ● Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - B.P. : 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

Suivant réquisition, n° 31020 déposée le 16 - 10 - 2009, M^e Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 91 ca, situé à Lomé Baguida,

préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété LAWSON BALAGBOR Messan, à l'Est par la propriété GBEDESSI et au Sud par la route Baguida-Dévégo de 30m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme et M. AKUE Adovi Midodji Silvere et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 31639 déposée le 16 - 03- 2010, M. LAWSON Laté Aféké Yawo, profession : comptable gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Aflao-Sagbado, préfecture du Golfe, borné au Nord, à l'Est par la propriété KOWU Anlomégan, au Sud par la propriété DETOH Messan et à l'Ouest par la route Sagbado - Logoté.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33438 déposée le 08 - 04- 2011, M. FRANKLIN Amassan Madjé, profession : médecin, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 08 a 84 ca, situé à Tsévié Assomé Djogbé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Assomé et borné au Nord par la route Assomé-Mission-Tové de 20 m, au Sud par la propriété Kougnébian AZIALEVOU, à l'Est par les propriétés Ch. Akoenyo, Sodofia DOUVON et à l'Ouest par la propriété Komla TOGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34082 déposée le 23 - 08- 2011, Mme TCHALASSI Sinate, profession : analyste financière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé Atiéguou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atiéguou - Togo 2000 et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n° 685, à l'Est par le lot n° 687 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34438 déposée le 28- 10- 2011, M. GBADAGO Kokou Didier, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Lomé Afiao Lankouvi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lankouvi et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété AZIABA, au Sud et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34485 déposée le 04 - 11- 2011, M. AKOJETE Têko Gati, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Bassadji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 25 a 04 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Anka Kpéta et borné au Nord, au Sud par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Nord-Est et au Sud-Ouest par la propriété ADEOFU Mensah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34530 déposée le 14 - 11 - 2011, M. AGBESSI Kodjo Faustin, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 1 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au Nord, au Sud par la propriété AGBENOUVON KLAKEGAN, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m et 20 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Ets MUDECK et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34598 déposée le 24 - 11 - 2011, M^e Yao E. DZONOUKOU, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 80 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbodada Kopé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété des héritiers ARMATTOE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise PRAISE CHAPEL INTERNATIONAL (Allez les chercher) représenté par Paul Oku Basse NYA et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34607 déposée le 25 - 11- 2011, Mme TCHALARE Danka, épouse BAGANA, profession : enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 31 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Adétikopé et borné au Nord, à l'Est par la propriété AGBAKOU Tronou, au Sud et à l'Ouest par des rues en projet de 16 m et 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34608 déposée le 25 - 11- 2011, M. BAGANA Nadjombé, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 93 a 57 ca, situé à Lilikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Yovokondji et borné au Nord par la collectivité AHONTOR, au Sud par la collectivité DOUMEGAN, à l'Est par la propriété HOTOUNOU Kokou et à l'Ouest par la voie ferrée Lomé-Blitta.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34635 déposée le 30 - 11- 2011, M^e Mensa Okai ADADIE, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 13 ca, situé à Lomé partie Sud-Est, préfecture du Golfe, connu sous le nom du Quartier N° 7 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par ANTHONY AGBETSIAFA Timothy et à l'Est par le boulevard du 13 Janvier.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. METO Emile et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34684 déposée le 12 - 12 - 2011, M. AWUDI Koku Benjamin, profession : coloriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Madjikpeto et borné au Nord, à l'Est par la propriété des héritiers AYITE VIZA Kowou, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété AMEZOUWUI Kowouvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34685 déposée le 12 - 12 - 2011, M. AWUDI Kokou Benjamin, profession : coloriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 69 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Légbassito Midjikpéto et borné au Nord par SAKPA Yomedji, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Ouest par les héritiers AYITE VIZA Kowou et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34732 déposée le 20 - 12 - 2011, M. DOGBEAVOU Sédjro Koffi, profession : avocat, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 57 ca, situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbodrafo et borné au Nord par une rue de 10 m, au Sud, à l'Ouest par la collectivité AMEBEDE et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34733 déposée le 20 - 12- 2011, Mme et M. d'ALMEIDA Kokoè Johanna Evelyne et DOGBEAVOU Sédjro Koffi, profession : notaire et avocat, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18 a 02 ca, situé à Kpémé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Apétokopé et borné au Nord, à l'Est par la propriété de AGBODJAN Lassey Tchaby, au Sud par la collectivité KUETHEY et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34734 déposée le 20 - 12- 2011, Mme d'ALMEIDA Kokoè Johanna Evelyne et DOGBEAVOU Sédjro Koffi, profession : notaire et avocat, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 69 ca, situé à Aného Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbodrafo et borné au Nord par la propriété de AMOUSSOU Vignon, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SOSSOU Comlan Jules et au Sud par la route nationale n° 2.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34795 déposée le 30 - 12- 2011, M^e AGBA-LABSEOU Passimzoué, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 70 ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord par une rue de 21 m, au Sud par le lot n° 426 A, à l'Est par le boulevard du Zio et à l'Ouest par les lots n° 425 bis et 426 bis.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. MALAMALI Koubou et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34813 déposée le 06 - 01- 2012, M. MATCHA Yao Aféignindou, profession : directeur administratif de la LONATO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 60 a 36 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Womé et borné au Nord par la propriété de AKPATSA, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34821 déposée le 09 - 01- 2012, M^e DZONOUKOU Yao Edem, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 80 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Houmbi Kitidjan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kitidjan, et borné au Nord par un passage de 4 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par les lots n° 872 bis et 874 et à l'Ouest par les lots n° 869 et 871.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KPOMASSI Tete Yao et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34832 déposée le 10 - 01- 2012, M^e POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 9 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété TOKA Séwodji et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. FIANOU Yawo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34833 déposée le 10 - 01- 2012, M^e POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 16 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété TOKA Séwodji et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. FIANOU Yawo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34834 déposée le 10 - 01- 2012, M^e POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 11 a 38 ca, situé à Kévè Assahoun Amekoviade, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Amekoviadé et borné au Nord par les collectivités OSSADZI et Edoh MOKLI, au Sud par les collectivités GALLEY, OSSADZI et Pascal DOTANTA, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité OSSADZI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DOGBO Yao Dodzi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34835 déposée le 10 - 01- 2012, M^e POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 57 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la ligne de Haute tension Lomé-Kpalimé, au Sud par la route nationale n° 5 Lomé-Kpalimé, à l'Est par la propriété TOKA et à l'Ouest par la propriété ANTHONY Ever.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DOGBO Yao Dodzi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34836 déposée le 10 - 01- 2012, M^e POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 93 ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par les lots n° 78 et 79 B, au Sud et à l'Est par des rues de 16 et 22 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme LAWSON Anoko Enyonam et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34837 déposée le 10 - 01- 2012, M^e POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 53 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de GAGLO Docta et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AMEKPO Akouavi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34838 déposée le 10 - 01- 2012, M^e POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpotavé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété FIOVO et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TITIKPINA Moussa et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34839 déposée le 10 - 01 - 2012, M^e TAGBA-GNAKOU Edjambo Matanoyou Régine, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 95 ca, situé à Lomé Afiao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gblinkomégan, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ZONYRAN Soadzédé et à l'Est par une rue existante de 24 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. POUWI Léoudè-Eglou Kossi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34840 déposée le 10 - 01 - 2012, M^e POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 1 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Awonkou et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATTISSO AGBALETTI Afiwa.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TCHABANA Abdoul-Ganiou Lah Ngobou et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34841 déposée le 10 - 01 - 2012, M^e POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 37 ca, situé à Tsévié Kpali, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kogbé et borné au Nord par la propriété de la collectivité FINOU Atsou, au Sud par une rue de contournement de 70 m, à l'Est par la collectivité ZANDJI et à l'Ouest par la collectivité FINOU Atsou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Togo-Cellulaire représentée par M. ATCHA-BEDJI Affoh et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34842 déposée le 10 - 01 - 2012, M^e POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 26 a 84 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, borné au Nord par une rue existante de 12 m, au Sud par l'ancienne route Lomé-Aného, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TAMEKLOE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M^e AGBANGBATIN Agbodé Gilbert et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34847 déposée le 11 - 01 - 2012, M. GUEYOU Kossi Essonanèwè, profession : professeur d'Université, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone des exp. du FIR et borné au Nord par le lot 216, au Sud par le lot 220, à l'Est par une rue non dénommée de 28 m et à l'Ouest par le lot 217.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34848 déposée le 11 - 01 - 2012, M. AGBODJAN-DOSSOU Ayawovi, profession : soudeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 40 ca, situé à Lomé Afiao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord par AVOYI Yao, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la collectivité KATREKOU et à l'Ouest par la route Yokoè Kopégan-Sagbado.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34853 déposée le 12 - 01 - 2012, M. ALOU Attisso, profession : géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 46 ca, situé à Lomé Tokoin Aviation, préfecture du Golfe, borné au Nord par le titre foncier n° 1608 RT, au Sud par la la propriété de AMEKOU, à l'Est par la propriété AMEKOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. MENSAH Komlavi Simon et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34856 déposée le 16 - 01 - 2012, M^e POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 a 10 ca, situé à Lomé Aflao Avédji préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anyigbé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 20 m et 16 m, au Sud et au Sud-Ouest par le lot n° 513 A et au Nord-Ouest par le lot n° 512 A.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. HOFFER Mimi Amédomé Komlan et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34861 déposée le 17 - 01 - 2012, M^e Kokoè A. d'ALMEIDA, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 69 ca, situé à Lomé quartier n° 6, préfecture du Golfe, connu sous le nom de quartier n° 6 et borné au Nord par les héritiers Herman EKOUE, au Sud par la rue Notre-Dame des Apôtres, à l'Est par la rue VAUBAN large de 10 m et à l'Ouest par le titre foncier n° 6072 RT.

Elle déclare que ledit jmeuble appartient à Mme GBEBE Kossiwa Massan et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34866 déposée le 17 - 01 - 2012, M. AKY Ayao Mawouli, profession : maçon, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 17 a 43 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Adidomé Kpala et borné au Nord par DENYO Ako, au Sud par ADZESSI Komla, à l'Est par AGBA Kpéglo et à l'Ouest par AMOU Gato.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34867 déposée le 18 - 01 - 2012, M. AGBOBLY-ATAYI Amah Kobla, profession : météorologiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 49 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida Avépozo et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par NONOU Kokou et à l'Est par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34868 déposée le 18 - 01 - 2012, M. BLEOUSSI Kouassin Koffi, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 58 ca, situé à Lomé Bè-Kpota, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Bè-Kpota et borné au Nord par un lot non dénommé, au Sud par le lot n° 2, à l'Est par le lot n° 4 et à l'Ouest par une rue de 29 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34869 déposée le 18 - 01 - 2012, M. KPODAR Ekoué Kinikini, profession : électricien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 65 a 85 ca, situé à Tsévié Bolou, préfecture de Zio, connu sous le nom de Sarame et borné au Nord par les propriétés de AGLAGO Ebouli et AGBODOGLI Atsu, au Sud par la propriété de DONYO Jacques, à l'Est par la propriété de ETSRI Dékpo et à l'Ouest par la propriété de DANSROU Dégbévi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34874 déposée le 19 - 01 - 2012, M. BJERRE Palle, profession : missionnaire, demeurant et domicilié à Cotonou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 96 ca, situé à Lomé Aflao Agbalépédo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord par le lot n° 103, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 95 et à l'Ouest par les lots n° 92 bis et 93.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la congrégation chrétienne des Témoins de Jéhovah et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34875 déposée le 19 - 01 - 2012, M. BJERRE Palle, profession : missionnaire, demeurant et domicilié à Cotonou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 13 ca, situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord par le lot n° 104, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 96 et à l'Ouest par le lot n° 94.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la congrégation chrétienne des Témoins de Jéhovah et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34876 déposée le 19 - 01 - 2012, M. BJERRE Palle, profession : missionnaire, demeurant et domicilié à Cotonou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 44 ca, situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord par le lot n° 102, au Sud par un passage de 14 m, à l'Est par le lot n° 94 et à l'Ouest par les lots n° 92, 93 bis et 100.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la congrégation chrétienne des Témoins de Jéhovah et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34877 déposée le 20 - 01 - 2012, Mme AYITEE Akuavi, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 00 ca, situé à Lomé Sanguera, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanguera et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de GALEY Koumako et à l'Ouest par la propriété de Kokou Sokpa.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34878 déposée le 20 - 01 - 2012, M. BLAO Yaovi Tchalim, profession : économiste gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 2 a 98 ca, situé à Aképé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Avarapé et borné au Nord par le CEG, au Sud par la propriété de BASSAYE Kopé, à l'Est par la propriété de Apédo ADEDZE et à l'Ouest par la propriété de Kokou NEGBLE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. BLAO Simnasso et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34879 déposée le 20 - 01 - 2012, M. TEKO-AGBO Anani Gagnon, profession : colonel des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 95 ca, situé à Lomé Aflao Akato Viépé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato-Viépé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la collectivité ADAN-FLISSO, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34880 déposée le 20 - 01 - 2012, M. TEKO-AGBO Anani Gagnon, profession : colonel des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 39 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Sagbado, connu sous le nom de Awatamé et borné au Nord par une rue de 24 m, au Sud et à l'Est par la propriété de ATTISSOU et à l'Ouest par la propriété de MIKANYENO Atsu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34881 déposée le 20 - 01 - 2012, M. TEKO-AGBO Anani Gagnon, profession : colonel des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 11 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Awatamé et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud par une rue non dénommée de 24 m, à l'Est par les lots n° 286 et 287 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34883 déposée le 20 - 01 - 2012, M. ADJI Tchalla, profession : fonctionnaire en douane, demeurant à Avédji et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 25 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Adétikopé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBAKOU Tronou Elias et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34884 déposée le 20 - 01 - 2012, M. SAMLABA Yaovi Wentakan, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Cacavéli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 12 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kouvé et borné au Nord et à l'Est par la propriété AKATO Kodjo, au Sud et à l'Ouest par les rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34885 déposée le 20 - 01 - 2012, M. SEGBEDJI Eklou, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 16 a 92 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Akplomé et borné au Nord par la collectivité ADOKOU Kloùssè, au Sud par les propriétés GAYI Kossi et LEMOU Kodjo, à l'Est par la propriété SEGBEDZI Eklou et à l'Ouest par SEGBEDZI Eklou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34886 déposée le 20 - 01 - 2012, M. SEGBEDJI Eklou, profession : assistant médical, demeurant à Lomé Agoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 67 a 79 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Akplomé et borné au Nord par la collectivité ADOKOU Kloussè, au Sud par la collectivité BANIBA Kokou, à l'Est par la propriété GABA et à l'Ouest par la collectivité AHLOU Lokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34887 déposée le 24 - 01 - 2012, Mme MAGBENGA Komnaka D'wama, profession : agent de Togotélécom, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 41 ca, situé à Lomé Agoènyivé Danlimé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Danlimé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par les propriétés AZOUGO Dandjimodé et Kodjo, et à l'Ouest par les propriétés TOGLO Kouto, BAKPA et HODOAMEDA.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle BOUANGA Manuella-Danielle et M. BOUANGA Clemsy-Junior et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34888 déposée le 23 - 01 - 2012, Mme AZIATI Abravi Délali, épouse AGBOKA, profession : institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Batomé Totsivi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsivi et borné au Nord par le lot n° 52, au Sud par une rue de 28 m, à l'Est par le lot n° 59 et à l'Ouest par le lot n° 57.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34889 déposée le 23 - 01 - 2012, Mme KWETEVI Massan, née TOSSOU, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 34 ca, situé à Lomé Bè-Kpota Denuvimé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Denuvimé et borné au Nord par le Boulevard de l'Oti large de 34 m, au Sud par le lot n° 49, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 51 B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34890 déposée le 23 - 01 - 2012, M. GBETI Tchapo David, profession : ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité LAWOADAM et au Sud par une rue de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34891 déposée le 23 - 01 - 2012, Mme AMEGA N'TSAKPE Amavi, profession : infirmière d'Etat, demeurant à Lomé et domiciliée à Kpalimé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, borné au Nord par le lot n° 507, au Sud par le lot n° 509, à l'Est par le lot n° 508 bis et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34893 déposée le 23 - 01 - 2012, M. GNAKOUAFRE Yao Eindre, profession : militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 1 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 881 B, au Sud par la route Agoènyivé-Mission Tové de 70 m, à l'Est par le lot n° 880.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34896 déposée le 23 - 01 - 2012, M. MISSIAMENOU Kokou Expédit, profession : fonctionnaire à la retraite, demeurant à Bondy en France et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 12 ca, situé à Lomé Aflao Totsigan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Batomé et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par les lots n° 758 et 759, à l'Est par le lot n° 767 B et à l'Ouest par le lot n° 766.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34897 déposée le 24 - 01 - 2012, M. AFAKODJA OGOUBI Kossi Katchékpélé, profession : directeur d'entreprise, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 5 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dikamé et borné au Nord et à l'Est par la propriété Kloutssé AHO, au Sud par la propriété FIANOU et à l'Ouest par une rue existante de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AYENA Akoko née AMOUZOU et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34898 déposée le 24 - 01 - 2012, M. AFAKODJA OGOUBI Kossi Katchékpélé, profession : directeur d'entreprise, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wougomé Adzoti et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m et 16 m respectivement, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBEHADJI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AYENA Kossi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34899 déposée le 24 - 01 - 2012, M. AFAKODJA OGOUBI Kossi Katchékpélé, profession : directeur d'entreprise, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wougomé Adzoti et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBEHADJI et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AYENA Kossi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34900 déposée le 24 - 01 - 2012, M. DJISSENOU Komi, profession : évangéliste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 92 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé Agokpanou et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ALANYO Djimédo et à l'Est par la collectivité AHIABA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34901 déposée le 24 - 01 - 2012, Mlle HANVI Dédé, profession : auxiliaire de vie sociale, demeurant et domiciliée en France, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 40 ca, situé à Aného Dagué, préfecture des Lacs, borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBOKOU et à l'Ouest par une rue de 8 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34902 déposée le 24 - 01 - 2012, M. De SOUZA Plateau, profession : informaticien, demeurant et domicilié aux Etats-Unis, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 1 ca, situé à Lomé Aflao Totsivi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Totsivi et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot 1202, à l'Est par le lot 1210 et à l'Ouest par le lot 1208.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34903 déposée le 24 - 01 - 2012, M. LAWSON-AVLA Tevi Elom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 79 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par DEKPANHU Komlanvi à l'Est par la propriété AMEGANDJIN et à l'Ouest par la propriété AWOMA Medjago.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34904 déposée le 24 - 01 - 2012, Mme TOGNEVI Afi, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 00 ca, situé à Lomé Attiégo Adidomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidomé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AMELEWONOU Messanvi, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par un passage de 8 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34905 déposée le 24 - 01 - 2012, M. TETE Gaëtan, demeurant en France de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 36 ca, situé à Lomé Agoènyivé Vakpossito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud et à l'Est par la propriété AZIAGBLE et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34906 déposée le 24 - 01 - 2012, Mlle FUMEY Kafui Gloria, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 15 a 47 ca, situé à Aného Agbavi, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbavi et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGP...OVO Agbobli et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34907 déposée le 24 - 01 - 2012, M. NOUHOU Ousmane, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé Attiéguou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Togo-2000 et borné au Nord par le lot n° 717, au Sud par le lot n° 713, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par le lot n° 715.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34908 déposée le 25 - 01 - 2012, M. AKUE Adoté Delessan Simon, profession : informaticien, demeurant et domicilié en Israël, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Aného Agbodrafo Djinkin, préfecture des Lacs, connu sous le nom Djinkin et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPAKPO Akue et au Sud par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34909 déposée le 25 - 01 - 2012, M. AKUE Adoté Bernard, profession : docteur, demeurant et domicilié au Gabon, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 35 a 94 ca, situé à Aného Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbodrafo et borné au Nord par l'emprise de la voie ferrée, du sud par une rue de 12 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPAKPO AKUE Konto.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34910 déposée le 25 - 01 - 2012, M. KERIM Souwalaye, profession : économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 50 ca, situé à Tsévié Adétikopé Atchanvé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Atchanvédo et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété DOGBLA Kossi et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34911 déposée le 25 - 01 - 2012, M. KERIM Souwalaye, profession : économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Tsévié Mission Tové Agovémé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Agovémé et borné au Nord par rue de 20 m, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité DIGO et à l'Ouest par la propriété KERIM Souwalaye.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34912 déposée le 25 - 01 - 2012, M. KERIM Souwalaye, profession : économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Tsévié Davié Kponvémé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kponvémé et borné au Nord par la propriété MAMA Smaila, au Sud et à l'Est par la collectivité ADJONSI et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34913 déposée le 25 - 01 - 2012, M. KERIM Souwalaye, profession : économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 00 a 00 ca, situé à Tsévié Atchanvé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Atchanvé et borné au Nord par la collectivité KOSSIGOE, au Sud par la collectivité GBEGLO, à l'Est par la collectivité DOUMEVI et à l'Ouest par la collectivité KALI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34917 déposée le 25 - 01 - 2012, M. ADEKAMBI Koffi, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble Urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 09 ca, situé à Lomé Abové, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 31 ; 30 et 34 respectifs.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AMOUZOU Ayoko et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34918 déposée le 25 - 01 - 2012, M. KODJO Koffi Mawugno, profession : professeur d'université, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Zanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fozoé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KLIKAN et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34919 déposée le 25 - 01 - 2012, M^e FOLI Kayi Emilienne, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 97 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Doglové et borné au Nord par la propriété ASSIGBE, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la ligne de Haute tension Lomé-Tsévié et à l'Ouest par la route nationale N°1.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. GABIANOU Amétofiona Adakou et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34920 déposée le 26 - 01 - 2012, M. LAOKPESSI Pitalouna-Ani, profession : officier supérieur des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 a 30 ca, situé à Kpalimé Noumétoukodi, préfecture de Kloto et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par la route Kpalimé-Kpadapé de 30 m et la propriété Richard G. AGYMAG et à l'Ouest par la propriété Richard G. AGYMAG.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34921 déposée le 26 - 01 - 2012, M. ALFA Wiyaou, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Légbassito et borné au Nord par la rue de 20 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété ETSINYON Gbadago Kossi et à l'Est par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34922 déposée le 26 - 01 - 2012, M. ALFA Wiyaou, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 34 a 04 ca, situé à Kévé Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Noépé et borné au Nord par la propriété AKPAKA Komlanvi, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AHIAMAYO, et à l'Est par la propriété AKPAKA Komlanvi et BOLO Komi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34923 déposée le 26 - 01 - 2012, M. ALFA Wiyaou, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 89 a 56 ca, situé à Kévé Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Assakpo et borné au Nord et à l'Est par la propriété ZODRAKPE, au Sud par la collectivité AKPO et à l'Ouest par la propriété SOBO et la collectivité AVONON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34925 déposée le 26 - 01 - 2012, M. LETAABA Béhéma, profession : magistrat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 44 ca, situé à Kévé Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Aképédo, et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété BEDI Dansou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34926 déposée le 26 - 01 - 2012, Mme TCHINTCHIBAJA Damtien, profession : consultante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 75 a 71 ca, situé à Aképé Zénénu, préfecture de l'Avé, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 16 m, 14 m et 20 m respectives et à l'Est par la collectivité ZIGAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34927 déposée le 26 - 01 - 2012, Mme TCHINTCHIBAJA Damtien, profession : consultante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 19 a 99 ca, situé à Aképé Zénénu, préfecture de l'Avé, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 14 m, 16 m et 20 m respectives et à l'Est par la collectivité AYAWLI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34928 déposée le 26 - 01 - 2012, Mlle LASSEY ASSIAKOLEY Lôlô Adjélévi, profession : employée de banque à la BCEAO, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot n° 5, à l'Est par le lot n° 2 et à l'Ouest par la rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34929 déposée le 27 - 01 - 2012, M. GASSOU Kossi, profession : chauffeur à la FLVA, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 14 ca, situé à Lomé Aflao Lankouvi, préfecture du Golfe, et borné au Nord-Est par DEKU Koami, au Nord-Ouest par SOMAXLE, au Sud par HODO Akali, à l'Est par DOGBEVI et HODO Awdzi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34930 déposée le 27 - 01 - 2012, M. LAWSON-HELLU Nyamassadji Latévi, profession : professeur au collège Protestant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 60 a 7 ca, situé à Aného Goumoukopé, préfecture des Lacs, et borné au Nord par Klovi Messan Gblih, au Sud et à l'Ouest par AKUE GANGNI Adoudé Gbélihoun et à l'Est par Tévi AKLADE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. LAWSON HELLU Nyamassadji Boévi Ahodoti Denis et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34931 déposée le 27 - 01 - 2012, M. d'ALMEIDA Délali Patrice, profession : restaurateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 96 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de La Détente et borné au Nord par le lot 87, au Sud par une rue non dénommée de 12 m à l'Est par les lots 83 et 84 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34932 déposée le 27 - 01 - 2012, Mme AYIVON Délali Atsupé Dzidula, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 73 ha 12 a 86 ca 02, situé Assahoun Ando-Adékpu, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Dakevi et borné au Nord par les collectivités AWOUSSA, KOUDOKPONOU, ATALI, au Sud par la route Assahoun-Batoumé, à l'Est par la collectivité Togbui HLOMAWOU et KATE et à l'Ouest par la collectivité ATALI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34933 déposée le 27 - 01 - 2012, Mme AYIVON Délali Atsupé Dzidula, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 56 ca, situé à Kévé Apéyémé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Toko et borné au Nord et au Sud par la collectivité DUPE Yao Akpagblo, à l'Est par la collectivité ADABRA Suka et à l'Ouest par la ligne de Haute Tension Lomé-Kpalimé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34938 déposée le 30 - 01 - 2012, M^e WILSON-BAHUN Tété, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 64 ca, situé à Lomé Tokoin Kélékou, préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par TF 24807 RT, au Sud par une rue de 28 m et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TCHODIE Kokou Bad et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34935 déposée le 30 - 01 - 2012, M^e TAÏROU Ahamadou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14 a 98 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito Lomé et borné au Nord, à l'Ouest et au Sud par la collectivité N'TASSESE et à l'Est par une voie rapide de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AKALAAliki et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34936 déposée le 30 - 01 - 2012, M^e TAÏROU Ahamadou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 61 ca, situé à Lomé Agbalépédogan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord par le lot 322, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par 317B et à l'Ouest par le lot 318.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. COUBAGEAT Bissalatou et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34937 déposée le 30 - 01 - 2012, M^e TAÏROU Ahamadou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 18 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fozui et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, à l'Ouest et au Sud par la propriété de KLIKAN.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société Togocellulaire représentée par ATCHA-BEDJI Affoh et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34938 déposée le 31 - 01 - 2012, M. ASSIOBO GNAGBLODJO Agossou, profession : entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 39 a 00 ca, situé à Tsévié Djablé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Djablé et borné au Nord par la route Djablé-Abolavé de 20 m, au Sud et à l'Est par la collectivité DESIBADAGBON et à l'Ouest par la collectivité AGOVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34939 déposée le 31 - 01 - 2012, M. GNASSINGBE Lalanydio, profession : consultant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Tokoin Tammé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud par le lot n° 27, à l'Est par le lot n° 22 et à l'Ouest par le lot n° 20.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34940 déposée le 31 - 01 - 2012, Mme NAMAN Arzouma, profession : inspectrice des impôts, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Lomé Sangmako, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanguera et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité GATOR et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34941 déposée le 30 - 01 - 2012, M. KPODAR Ekoué, profession : docteur en médecine, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 05 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par les lots 279 et 278.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34942 déposée le 31 - 01 - 2012, Mme AGBAGLO Adjo, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 35 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord par les lots n° 2033 et 2034, au Sud par la propriété de TOKPA Kokou, à l'Est par le lot n° 2037 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34943 déposée le 31 - 01 - 2012, M. DJANGBIEGOU Siname, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 03 a 45 ca, situé à Tsévié Gblainvié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpede, et borné au Nord et à l'Est par la collectivité SEGBE, au Sud par la propriété AGBAGNI Aftal.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. BAMOKE Malami et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34944 déposée le 31 - 01 - 2012, M. KORDOHOU Baba Touré, profession : officier supérieur des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 94 ca, situé à Tsévié Djagblé Klémé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Klémé, et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ADONSOY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34945 déposée le 31 - 01 - 2012, M. KORDOHOU Baba Touré, profession : officier supérieur des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 02 ca, situé à Tsévié Adétikopé Aynavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Aynavé, et borné au Nord et à l'Est par la propriété de KPODZRO, au Sud par des rues de 14 m et à l'Ouest par des rues de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34946 déposée le 31 - 01 - 2012, M. KULO Sim - Dozou K., profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 07 ca, situé à Lomé Aflao Wataklassou Kopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wataklassou Kopé, et borné au Nord par le lot n° 787, au Sud par le lot n° 788, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 789.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34947 déposée le 31 - 01 - 2012, Mme ABBEY Monko, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 a 69 ca, situé à Kévé Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Assiamagbléta Yovokopé, et borné au Nord et à l'Est par des rues de 16 m, au Sud par la propriété ADETOU Koffi et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34948 déposée le 31 - 01 - 2012, Mme AMEIGNON Adjoavi, née AKPLAKA, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Aného Togokomé Gbodjomé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Gbodjomé, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AGBESSI Kodjo et à l'Ouest la route Gbodjomé - Togokomé large de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34949 déposée le 31 - 01 - 2012, M. SONON Kossivi, demeurant et domicilié à Cotonou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 14 ca, situé à Aného Agbata, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbata, et borné au Nord par les propriétés de TOULASSI, AGBOKOU Massan et AMOUZOU Kpékui, au Sud et à l'Est par la propriété de AHADJI SODAHE et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34950 déposée le 01 - 02 - 2012, M^e NAGBANGOU Flindja Sosthène, profession : notaire, demeurant à Djidjolé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Soviébé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Soviébé, et borné au Nord par le lot n° 923, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m et à l'Est par le lots n° 921.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AGBOGNITO Kayi Mawulawoè et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34951 déposée le 01 - 02 - 2012, M. ALEMDJRODO Kankoe, profession : ingénieur mécanique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 36 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Gblenkomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gblenkomé, et borné au Nord et au Sud par la collectivité KPADAMATROGADJI, à l'Est par une rue de 18 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers de feu Gilles Kouassi ALEMDJRODO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34952 déposée le 01 - 02 - 2012, M^e Yao E. DZONOUKOU, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawé, et borné au Nord par le lot n° 86, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot n° 72 et à l'Ouest par le lot n° 70.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M^e AKPOTSUI Kwadzo Axauèlè, née VITIN et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34953 déposée le 03 - 02 - 2012, Mme D'ALMEIDA Manko A.J. et M. Koffi E. SAVI de TOVE, profession : retraité et financier, demeurant à Tokoin hôpital et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 ha 40 a 82 ca, situé à Tsévié Gblainvié Hédjégné, préfecture de Zio, connu sous le nom de Mikpè et borné au Nord par la route Gblainvié Klokpoè large de 20 m, au Sud par les propriétés de AGOSSOU et DAKU Godogou, à l'Est par les propriétés AKAKPO Gani, AFOTA Yawo Yérintchi et à l'Ouest par les propriétés SALAKO, AKPALOO Kokou et OCLOO Azanlédji.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34954 déposée le 02 - 02 - 2012, M. DOH Komlavi Aziakpomita, profession : retraité, demeurant à Avédji et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 a 70 ca, situé à Tsévié Kovié Séva, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kovié Séva et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par une rue de 8 m, à l'Est par les propriétés DELLA et AGBOVI Kodjo-Jonathan et à l'Ouest par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34959 déposée le 03 - 02 - 2012, M. LAWANI Adékounlé, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 75 ca, situé à Lomé Aflao Totsi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbonvé et borné au Nord par le lot n° 295 A, au Sud par le lot n° 298 A, à l'Est par le lot n° 297 A et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34961 déposée le 03 - 02 - 2012, M. SALAMI-ODJO Adébissi, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 01 ca, situé à Kévé Aképé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la route Lomé-Kpalimé n° 5, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBEZE Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34962 déposée le 03 - 02 - 2012, M. de SOUZA Coco Yawovi, profession : inspecteur des impôts, demeurant à Lomé Agoényivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 41 a 96 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato Avoémé et borné au Nord par la route Akato-Avoémé, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité MASSEME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34963 déposée le 03 - 02 - 2012, M. ASSIH Bawimondom, profession : fonctionnaire de police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato Viépé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DEGBOR et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34964 déposée le 03 - 02 - 2012, M. TENU H. Guezo, profession : dessinateur bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 58 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par le lot n° 721, au Sud par le lot n° 723, à l'Est par le lot n° 724 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. FOLLY Yao Djiwonou et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34966 déposée le 06 - 02 - 2012, Mme KASSA Adjoa, veuve KOSSI, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Bè-Adakpamé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adakpamé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété YETE Messanvi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34967 déposée le 06 - 02 - 2012, Mme AGBOTSE Akuvi Sélom, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 95 ca, situé à Lomé Aflao Akato Viépé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato Viépé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par la propriété AKIBODE Kuassi Ange, à l'Est par la route Ségbé frontière Ghana et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34968 déposée le 06 - 02 - 2012, Mme AGBOTSE Akuvi Sélom, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété DAMAGNY, au Sud par une rue de 16 m et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34970 déposée le 06 - 02 - 2012, M. ARE Kapissi, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Daliko, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Daliko et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SAGBA Koutoglo et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34971 déposée le 06 - 02 - 2012, M. BADJABAISSI Mèvéyinoyou, profession : technico-commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 32 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Anomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anomé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBAGNON et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34972 déposée le 06 - 02 - 2012, M. BADJABAISSI Mèvéyinyou, profession : technico-commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 68 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la collectivité AZIALE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34977 déposée le 07 - 02 - 2012, M^e Têté WILSON-BAHUN, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 98 ca, situé à Aneho Batékopé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Batékopé et borné au Nord par les propriétés GANHOUEDE et NOUDJROGOU HOUNKPATI Sassou, au Sud par la route Sewatsricopé-Batékopé, à l'Est par la propriété de NOUDJROGOU Noumeng Michel et à l'Ouest par la collectivité ASSION.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme d'ALMEIDA Afiavi Pélagie et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34980 déposée le 07 - 02 - 2012, M. DAYOU Kokouvi Agbossou, profession : agent des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 04 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbé et borné au Nord et à l'Est par la propriété NYAMATA Kokou Emmanuel, au Sud par la route Ségbé Douane Akato-Viégbé et à l'Ouest par les propriétés de NYAMATA Kokou Emmanuel et DOUMELONAMEWO Namedor.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34981 déposée le 07 - 02 - 2012, M. DAYOU Kokouvi Agbossou, profession : agent des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 03 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de M. AGOH Kotoka et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34983 déposée le 09 - 02 - 2012, Mme AJAVON Adakou, profession : garde enfant, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de ... et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BOKON Matonyadéno et au Sud par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34984 déposée le 09 - 02 - 2012, M^e POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 a 62 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par le lot n° 296 B et à l'Est par la route Cacavéli-Agoè-Nyivé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34985 déposée le 09 - 02 - 2012, M. BADABADI Pagnani, profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra Vakpossito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de ... et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIABLE Komi et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34986 déposée le 09 - 02 - 2012, M. AKAKPO Komi Sémebia, profession : agent commercial, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de ... et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AGBADJI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34987 déposée le 09 - 02 - 2012, M. AWOUDI Kokou Agbénowossi, profession : directeur de société, demeurant à Lomé Avédji et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 65 a 79 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de ... et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m et 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété KOUMEDON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34988 déposée le 09 - 02 - 2012, M. AKPELI Yakoubou, profession : chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Djové Wototi et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par KOUMAKO Ayawo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34989 déposée le 10 - 02 - 2012, M. TELO K. Agbéanda Albert, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédjranowoé et borné au Nord par le lot 116 bis, au Sud par le TF 14318 RT, à l'Est par le lot 123 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34990 déposée le 10 - 02 - 2012, M. KONZI Tic, profession : inspecteur des douanes, demeurant à Lomé Agoè-Nyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 96 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbonvé et borné au Nord par une rue non dénommée de 30 m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par un passage de 6 m et à l'Ouest par le lot 671 et 672 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34991 déposée le 10 - 02 - 2012, M. ALEKI Maress, profession : juriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 75 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AKOLIPO, au Sud par une rue non dénommée de 20 m et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34992 déposée le 10 - 02 - 2012, M. ABAMA Kossi François, profession : pasteur évangéliste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 96 ca, situé à Lomé Awatamé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anyigbé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ATTISSOU et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Internationale Parole de Vie et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34994 déposée le 10 - 02 - 2012, M. KPABRE-SYLLI Batienné, profession : protocole d'Etat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 63 a 84 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Tsavedo et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 ; 16 et 12 m et à l'Est par le TF 13814 RT et une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34996 déposée le 13 - 02 - 2012, M. MAMAH Tikinam Bazamiani, profession : responsable financier à la SOFRASEP-TOGO, demeurant et domicilié à ..., majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 98 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété MIHINSSO, au Sud par une rue de 20 m et à l'Est par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35003 déposée le 13 - 02 - 2012, M. AMEGBETSI Koffi Edjona, profession : dessinateur topographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Djagblé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Poukédji et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBAGBA et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme KPEGO Keli Emerentianus et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35005 déposée le 15 - 02 - 2012, Mme BATCHASSI Pyam, épouse ABBI, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 22 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpotavé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la propriété de ATOUKOUMANE, à l'Est par la propriété de KAMASSA et à l'Ouest par la propriété de ADJEGNON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35006 déposée le 15 - 02 - 2012, M. KPEISSI Touetam Faustin, profession : professeur d'Université, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Lomé Sanguéra Vakpossito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété de AGBODJAN Labité F. Kpotowogbo et à l'Ouest par la propriété de KPEISSI M. Modonyo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35007 déposée le 15 - 02 - 2012, M. NAYO Koffi, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par le lot n° 1183 A, au Sud par le lot n° 1184, à l'Est par le lot n° 1185 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35009 déposée le 14 - 02 - 2012, M. NYAVOR Kougnéwodo, profession : topographe dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 80 ca, situé à Lomé Aflao Avédji Télessou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Télessou et borné au Nord par la propriété de GAOA Kodjo Amémetia, au Sud par une rue de 38 m, à l'Est par la propriété de AKPABLA et à l'Ouest par la propriété de KPEDJA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AHLEGAN Kodzo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35010 déposée le 14 - 02 - 2012, M. DETOH Messan, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 74 ca, situé à Lomé Aflao Agblégan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agblégan et borné au Nord par le lot n° 1083, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 1082

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35011 déposée le 14 - 02 - 2012, M. DETOH Messan, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 65 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par le lot n° 1135, au Sud par le lot n° 1132 B, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 1134.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35012 déposée le 15 - 02 - 2012, M. NAYO Koffi, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 84 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Devuimé Hevé Kpota et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16 m chacune, au Sud et à l'Est par les héritiers ADJOGAN Klouvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35013 déposée le 15 - 02 - 2012, M. NAYO Koffi, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 60 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Devuimé Hevé Kpota et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les héritiers ADJOGAN Klouvi et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle NAYO Akouavi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35014 déposée le 15 - 02 - 2012, M. TOUKA Teloudè Kpatcha, profession : chef de canton, demeurant à Waldè et domicilié à Bohou-Waldè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 03 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Trokpossimé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de DJEMEKI et à l'Est par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35015 déposée le 15 - 02 - 2012, M. AWIKOTO Ladzo, profession : comptable-gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 98 ca, situé à Tsévié Didomé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Démé et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14 et 20 m chacune et au Sud et à l'Ouest par la collectivité GBEGNO-AKPAKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35016 déposée le 15 - 02 - 2012, M. ALPHA Todjé, profession : ingénieur agronome, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 11 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Télessou et borné au Nord par la propriété AMEYO, au Sud et à l'Ouest par la propriété MONKPOH Kossi et à l'Est par une rue non dénommée de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35017 déposée le 15 - 02 - 2012, M. ALPHA Todjé, profession : ingénieur agronome, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 97 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amedenta et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 20 et 14 m chacune et au Sud et à l'Est par la propriété AWOBA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35018 déposée le 15 - 02 - 2012, M. DETOH Messan, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yokoè Agblégan et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des lots non identifiés et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35019 déposée le 10 - 02 - 2012, M. BATAHERIM Kokou, profession : agent des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 99 ca 44, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune et au Sud et à l'Ouest par la propriété EDOH André.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 35020 déposée le 17 - 02 - 2012, M. HODOR Koamigan, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado Logoté et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AKPATSA et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES PLATEAUX

Suivant réquisition, n° 00065-RP déposée le 17 - 01 - 2012, M AWIKODO Tomdjao s/c NADJOMBE Lantame, profession : fonctionnaire d'état, demeurant et domicilié à Agoè-Nyivé Nyivémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble sub-urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 92 ca, situé à Wahala, préfecture de Haho, connu sous le nom de Kpota CEG et borné au Nord par la propriété ASSOGBA Afoudji, au Sud par la propriété SEKOU, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la propriété MAYONOU Yampabe et SEKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00066-RP déposée le 18 - 01 - 2012, M. DJANGBIAGOU Siname, profession : chauffeur au cadastre à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, mandataire de la dame ESSOAZINA-GYSI K. Tchédely, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22 ha 56 a 60 ca, situé à Kpélé Toutou, préfecture de Kpélé, connu sous le nom de Didokpé et borné au Nord par la propriété KPAGOH Yawodze, au Sud par la propriété TSOKPLO-AGBESSI Yawo et l'emprise de la rivière Zio de 25 m, à l'Est par la propriété TSOKPLO-AGBESSI Yawo et KPAGOH Yawodze et à l'Ouest par la piste Kpélé Toutou-Magasin SOTOCO de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme ESSOAZINA-GYSI K. Tchédely et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00067-RP déposée le 24 - 01 - 2012, M^e J. K. JOHN Kokou, profession : avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, mandataire de M. FREEMAN Kokou Augustin, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 38 ha 27 a 61 ca, situé à Kparavé-Ato, préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Kparavé-Ato et borné au Nord par la collectivité OBI, au Sud et à l'Est par la collectivité ATO et à l'Ouest par le ruisseau Anaki.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. FREEMAN Kokou Augustin et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00068 /RP déposée le 25 - 01 - 2012, M. GBOTCHO Komlan, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Anié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 ha 22 a 97ca, situé à Anié, préfecture de l'Anié, connu sous le nom de Kpassa Copé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées et à l'Est par la propriété Koffi ENOUATCHI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DE LA KARA

Suivant réquisition, n° 00228 /R.K. déposée le 25 - 11 - 2011, M. TAPE Tchassa, profession : analyste programmeur, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 89 ca, situé à Kara Leziyo, Commune de Kara, connu sous le nom de Leziyo et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité BANASSE, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00229 /R.K. déposée le 02 - 12 - 2011, M. BATIKPO Malabouwé, profession : employé de banque, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 54 ca, situé à Kara Dongoyo, Commune de Kara, connu sous le nom de Dogonyo et borné au Nord par le lot n° 1341, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par les lots n° 1340 A - 1339 et à l'Ouest par le lot n° 1343 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00230 /R.K. déposée le 02 - 12 - 2011, Mme PESSE Bédia, profession : employée de bureau, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 52 ca, situé à Kara Dongoyo, Commune de Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au Nord par les lots 1338 et 1341, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 1339 A et à l'Ouest par le lot n° 1340 B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00231 /R.K. déposée le 06 - 12 - 2011, M. GNOM Wiyao, profession : notaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 00 a 39 ca, situé à Kara Attéda, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Attéda et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité PALANGA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00232 /R.K. déposée le 06 - 12 - 2011, M. ATCHA-DEDJI Affoh, profession : directeur de Togo cellulaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 00 a 00 ca, situé à Afoou, préfecture de Bassar, connu sous le nom de Afoou et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGNALA et au Sud par une ligne électrique de basse tension de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Togo-cellulaire et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00233 /R.K. déposée le 06 - 12 - 2011, M. ATCHA-DEDJI Affoh, profession : directeur de Togo cellulaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Guérin-Kouka, connu sous le nom de Guérin-Kouka et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BIGNAM et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Togo-cellulaire et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00234 déposée le 06 - 12 - 2011, M. ATCHA-DEDJI Affoh, profession : directeur de Togo cellulaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 38 ca, situé à Bassar Biakpabé-Haut, connu sous le nom de Biakpabé-Haut et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n° 668, à l'Est par le lot n° 667 et à l'Ouest par le lot n° 671.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Togocellulaire et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00235/R.K. déposée le 06 - 12 - 2011, M. ABISSI Kossi, profession : employé à la BCEAO Kara, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 29 ca, situé à Kara Tchintchinda, Commune de Kara, connu sous le nom de Tchintchinda et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité KILIOU et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00236/RK déposée le 08 - 12 - 2011, M. PANLA Kossi, profession : inspecteur des douanes togolaises, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 04 ca, situé à Pya, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Pya et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété TALAKE et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00237/R.K. déposée le 13 - 12 - 2011, M. AGNEKETHOM Patamasname, profession : cadre de la C.E.B, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 65 ca, situé à Kara Kpèkpèng-Fèou, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kpèkpèng-Fèou et borné au Nord par l'emprise d'un ruisseau de 20 m, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par la propriété PAMALOU et à l'Ouest par la propriété TEBIYE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00238 /R.K. déposée le 14 - 12 - 2011, M. BASSAYI Kpatcha, profession : directeur de société, domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 99 ca, constituant le lot n° 125, Commune de Kara, situé à Kara Tomdè Site 1, Commune de Kara, connu sous le nom de Tomdè site 1 et borné au Nord par le lot n° 124, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 127 et à l'Ouest par le lot n° 123.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00239/R.K. déposée le 14 - 12 - 2011, M. BASSAYI Kpatcha, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33 a 89 ca, constituant les lots n° 124-126-127-128-129, situé à Kara Tomdè site 1, Commune de Kara, connu sous le nom de Tomdè site 1, et borné au Nord par une voie de contournement de 28 m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par les lots n° 122 et 125.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00244 /R.K. déposée le 16 - 12 - 2011, M. KARIKA Komla, profession : employé à la B.O.A.D-Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Kara Zongo-Yéyé, Commune de Kara, connu sous le nom de Zongo-Yéyé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AHOE, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Est par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00240 /R.K. déposée le 16 - 12 - 2011, M. PAKOUNDI Alen-Edè, profession : gynécologue à Paris, demeurant et domicilié à Paris, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 38 ca, situé à Kara Tomdè, Commune de Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par la collectivité ADOM, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété KADANG.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00241/R.K. déposée le 16 - 12 - 2011, M. PIGNANDI Kao, profession : ingénieur hydraulicien, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 82 ca, situé à Kara Tomdè, site 1B, Commune de Kara, connu sous le nom de Tomdè, site 1B et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par les lots n° 1013 et 1015, à l'Est par le lot n° 1016 et à l'Ouest par le lot n° 1010.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00242/RK déposée le 16 - 12 - 2011, M. PIGNANDI Kao, profession : ingénieur hydraulicien, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 66 ca, situé à Kara, Tchannadè, commune de Kara, connu sous le nom de Tchannadè et borné au Nord par une route existante de 10 m, au Sud et à l'Est par la collectivité BOUYO et à l'Ouest par une route existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00243 /R.K. déposée le 16 - 12 - 2011, M. AWADE Tetebiding, profession : agent des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 64 ca, situé à Pya, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Toouda et borné au Nord par la propriété TCHALIM, au Sud par une route de 30 m, à l'Est par l'emprise d'un ruisseau et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES SAVANES

Suivant réquisition, n° 00115 /R.S. déposée le 07 - 12 - 2011, M. BOUKARI Bouba, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé s/c M. YAMBA Malic, B.P. : 02 Dapaong Tél. : 90 01 13 27, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 24 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par MAMAH Damito, à l'Est par la propriété NAGMAMGO et à l'Ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00116- RS déposée le 07 - 12 - 2011, M. ADAMA Dovi, profession : transitaire des douanes, demeurant à Cinkassé et domicilié à Kparbiaga, s/c M. YAMBA Malic, B.P. : 02 Dapaong Tél. : 90 01 13 27, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 75 ca, situé à Cinkassé Kparbiaga, connu sous le nom de Kparbiaga et borné au Nord par la route nationale n° 1, au Sud par une rue en projet, à l'Est par la propriété SANDIMA et à l'Ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00117 /R.S. déposée le 17 - 12- 2011, M. LENDE Issaka Kassime, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, s/c M. YAMBA Malic, B.P. : 02 Dapaong ; Tél. : 90 02 13 27, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 95 ca, situé à Kparbiaga, connu sous le nom de Kparbiaga et borné au Nord par la route nationale n° 1, au Sud par une rue en projet, à l'Est par une rue en projet et à l'Ouest par DOUTI Bakoi Digbène.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00118 -RS déposée le 09 - 12- 2011, M. MOHAMED Kassim Yahaya, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 81 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par ...

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00119-RS déposée le 13 - 12- 2011, M. YUBARE Mamoudou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 71 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par une rue en projet, au Sud par une rue en projet, à l'Est par une rue en projet et à l'Ouest par YAGOURI Mamoudou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00120 -RS déposée le 13 - 12- 2011, M. SEYDOU Nassirou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la propriété DIMA Abdou Idrissou, au Sud par une rue en projet, à l'Ouest par la propriété DABOGO et à l'Est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00121-RS déposée le 13 - 12- 2011, M. PARKOUDA Issa, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 95 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par un passage, au Sud par la propriété SAMONGO, à l'Est par la propriété AUDOU et à l'Ouest par la propriété SAMONGO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00122 -RS déposée le 13 - 12- 2011, M. BOUKARI Bouba, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé s/c M. YAMBA Malic, géomètre, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 37 a 47 ca, situé à Cinkassé-Timbou, connu sous le nom de Timbou et borné au Nord par YAMBILA Ousmane, au Sud par DINEGRE Boukari et GAMBILA Seydou, à l'Est par un ruisseau et à l'Ouest par l'ancienne route nationale N°1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00123 -RS déposée le 13 - 12- 2011, M. El Hajj DAN-ME ROGO Salé, profession : religieux, demeurant et domicilié à Lomé s/c El Hajj DOUTI Malame, imam de la mosquée Worgou, Tél. : 90 01 51 72 Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 73 ca, situé à Mango, connu sous le nom de Magna N'Zoé Tinou et borné au Nord par la propriété ADJEBIESSO Abiéri, au Sud par la propriété ADJEBIESSO Abiéri, à l'Est par la propriété ADJEBIESSO Abiéri et à l'Ouest par la nationale n°1 de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00124 -RS déposée le 14 - 12- 2011, M. NADKONABA Abdoulsalam, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé s/c YAMBA Malic, géomètre à Dapaong, Tél. : 90 01 13 27, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 04 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la propriété BOUSSANGUE Salam, au Sud par la propriété SANLA, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SANA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00125 -RS déposée le 22 - 12- 2011, M. SALAM Issaka, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé s/c YAMBA Malic, géomètre à Dapaong, Tél. : 90 01 13 27, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 27 a 28 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la route nationale N°1, au Sud par la propriété KOUAKOU, à l'Est par la propriété AVOUMADJI Adjoua et à l'Ouest par la propriété KOUAKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00126 -RS déposée le 22 - 12- 2011, M. SALAM Issaka, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé s/c YAMBA Malic, géomètre à Dapaong, Tél. : 90 01 13 27, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 60 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la route Widana, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ZANGO Lalle.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00127 -RS déposée le 22 - 12- 2011, M. SALAM Issaka, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé s/c YAMBA Malic, géomètre à Dapaong, Tél. : 90 01 13 27, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 86 a 71 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la route nationale N°1, au Sud par SANLIGUIBE, à l'Est par une rue en projet de 14 m et à l'Ouest par la propriété BOURAGO Yentchabré.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00128 -RS déposée le 29 - 12- 2011, M. DOUTI POCANAM YENTCHABRÉ, profession : ingénieur agronome, demeurant et domicilié à Lomé s/c WOAGOU Komna, agent de l'ITRA, Tél. : 90 23 68 97, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 04 ca, situé à Dapaong, connu sous le nom de Tantigou et borné au Nord par le lot n° 492, au Sud par une rue en projet de 14 m, à l'Est par une rue en projet de 16 et à l'Ouest par le lot n° 491.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00129 -RS déposée le 26 - 01- 2012, M. YAMBA MALIC, profession : géomètre, demeurant et domicilié à Dapaong, Tél. : 90 01 13 27, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 88 a 42 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Timbou et borné au Nord par la route ancienne allemande, au Sud, à l'Ouest par la route nationale n°1 et à l'Est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00130 -RS déposée le 26 - 01- 2012, M. YAMBA MALIC, profession : géomètre, demeurant et domicilié à Dapaong, Tél. : 90 01 13 27, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 31 ca, situé à Dapaong, connu sous le nom de Toaga et borné au Nord par la route de Korbongou, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NOUNGUINE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00131 -RS déposée le 26 - 01- 2012, M. MOUTORE LÈNE, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Dapaong, s/c YAMBA MALIC, géomètre à Dapaong, Tél. : 90 01 13 27, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 63 ca, situé à Dapaong, connu sous le nom de Nassablé et borné au Nord par le lot n° 17, au Sud par le lot n° 21, à l'Est par une rue en projet de 12 m et à l'Ouest par le lot n° 18.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00132 -RS déposée le 26 - 01- 2012, M. N'GOMNA ALLADOUM, mandataire de BAHÀ'IE TOGO, profession : trésorier général, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité tchadienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 2 a 56 ca, situé à Korbongou, préfecture de Tône, connu sous le nom de Korbongou et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété OUDANOU et à l'Ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00133 -RS déposée le 26 - 01- 2012, M. ANATE KOKOU, profession : maçon, demeurant et domicilié à Dapaong, s/c M. KAMPINDI Ouedipougui, Tél. : 91 83 67 71, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 91 ca, situé à Dapaong, connu sous le nom de Koutongbong et borné au Nord par la propriété BOMBOMA Dalabe, au Sud par la route de Korbongou, à l'Est par les propriétés LAPOTI et LAMBONI Yamondjo et à l'Ouest par les propriétés BOMBOMA Dalabe et SALIFOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.